

Demande de titre de séjour - Étudiant

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bcp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

INFORMATIONS PERSONNELLES

ÉTAT CIVIL

Titre de séjour en cours de validité

Passeport

Si vous n'avez pas de titre de séjour en cours de validité, veuillez joindre les pages de votre passeport relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas.

Photographie d'identité récente

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

DOMICILIATION

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

Veuillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou une copie du bail de location ; **(Si signé il y a moins de 6 mois !)**
- ou une copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.



Attestation de résidence CROUS (Pas le document pour la CAF).

Si hébergement à l'hôtel :

Veuillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

Si hébergement chez un particulier :

Veuillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hébergeant datée et signée,
- Une copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité n'est plus à jour.

MON MOTIF DE SÉJOUR

- Certificat d'inscription ou justificatif de réinscription auprès de votre établissement d'enseignement supérieur.

Veillez joindre un certificat d'inscription auprès de votre établissement supérieur ou un justificatif de pré-inscription en attendant l'inscription définitive. Le certificat d'inscription sera à fournir au plus tard lors de la remise du titre. Si vous êtes étudiant en "programme de mobilité", vous devez également fournir tout document produit par l'établissement justifiant que votre cursus relève d'un programme de mobilité au sein de l'Union européenne.

- Relevés de notes


Veillez joindre l'ensemble de vos relevés de notes de l'année écoulée. →

- Dernier diplôme obtenu en France (Si disponible)

Veillez joindre le dernier diplôme obtenu.

- Attestation de réussite (Si disponible)

Veillez joindre une attestation de réussite délivrée par votre établissement.

 Session 1 ET session 2 si vous êtes allé.e aux rattrapages. Les relevés de l'ENT ne sont pas acceptés (non certifiés).

RESSOURCES

-  En cas de ressources multiples, veuillez joindre le justificatif de chacune des ressources.

- Vous êtes pris en charge par un tiers

Veillez joindre les attestations suivantes :

- Une attestation de la banque du tiers justifiant de la programmation de virements réguliers vers votre compte.
- Une attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis de 615€/mois à joindre avec un justificatif d'identité du tiers.

- Vous êtes boursier

Veillez joindre l'attestation suivante :

- Boursier dans leur pays d'origine : une attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine
- Boursier du gouvernement français et bénéficiaires de programme européens : un justificatif de cette situation.

- Vous êtes salarié

Veillez fournir vos trois dernières fiches de paie. (N'hésitez pas à ajouter votre contrat de travail)

- Vous disposez de ressources suffisantes

Veillez fournir l'attestation bancaire de solde créditeur suffisant. →

Ou vos relevés de comptes des 3 derniers mois (avec virements / entrées d'argent figurant dessus)